

21) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 19.

22) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 20.

23) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 21.

24) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 22.

25) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 23.

26) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 24.

27) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 25.

28) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 26.

29) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 27.

30) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 28.

31) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 29.

32) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 30.

33) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 31.

34) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 32.

35) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 33.

36) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 34.

37) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 35.

38) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 36.

39) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 37.

40) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 38.

41) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 39.

42) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 40.

43) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 41.

44) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 42.

45) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 43.

46) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 44.

47) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 45.

48) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 46.

49) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 47.

50) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 48.

51) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 49.

52) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 50.

53) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 51.

54) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 52.

55) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 53.

56) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 54.

57) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 55.

58) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 56.

59) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 57.

60) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 58.

61) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 59.

62) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 60.

63) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 61.

64) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 62.

65) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 63.

66) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 64.

67) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 65.

68) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 66.

69) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 67.

70) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 68.

71) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 69.

72) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 70.

73) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 71.

74) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 72.

75) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 73.

76) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 74.

77) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 75.

78) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 76.

79) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 77.

80) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 78.

81) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 79.

82) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 80.

83) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 81.

84) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 82.

85) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 83.

86) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 84.

87) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 85.

88) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 86.

89) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 87.

90) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 88.

91) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 89.

92) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 90.

93) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 91.

94) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 92.

95) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 93.

96) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 94.

97) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 95.

98) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 96.

99) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 97.

100) le contrat de base est le contrat de base de l'opération visée au paragraphe 98.

(b) a basis swap agreement

(c) a spot, future, forward or other foreign exchange agreement

(d) a call, collar or other transaction

(e) a commodity swap

(f) a forward rate agreement

(g) a repurchase or reverse repurchase agreement

(h) a spot, future, forward or other commodity contract

(i) an agreement to buy, sell, borrow or lend securities, to clear or settle, or to deposit or to receive, the securities or to act as a depository for securities

(j) any derivative, repurchase or other agreement, or any agreement referred to in paragraph (a) to (i)

(k) any master agreement in respect of any agreement or contract referred to in paragraph (a) to (j)

(l) any master agreement in respect of a master agreement referred to in paragraph (k)

(m) a guarantee of the liability under an agreement or contract referred to in paragraphs (a) to (l), and

(n) any agreement of a kind prescribed by the regulations

"not termination value" means the net amount retained after setting off the mutual obligations between the parties to an eligible financial contract in accordance with its provisions.

(2) The Governor in Council may make regulations prescribing kinds of agreements for the purposes of paragraph (n) of the definition "eligible financial contract" in subsection (1).

"not termination value" means the net amount retained after setting off the mutual obligations between the parties to an eligible financial contract in accordance with its provisions.

(2) The Governor in Council may make regulations prescribing kinds of agreements for the purposes of paragraph (n) of the definition "eligible financial contract" in subsection (1).